

Université Laval, le 28 novembre 2015

Aux membres de la CADEUL,

Vendredi, aux alentours de 21h, le secrétaire de référendum a été avisé que d'anciens membres de la CADEUL parvenaient à se connecter et à voter sur la plateforme de vote électronique mise en place par le service de la Direction des services aux étudiants de l'Université Laval pour les fins du référendum de la CADEUL. Rapidement, l'administration universitaire a été contactée afin de s'assurer que les votes non admissibles ne soient pas comptabilisés dans les résultats finaux, et ce, sans compromettre la confidentialité des opérations de votation.

Cette après-midi, nous avons reçu la confirmation de la part du vice-rectorat exécutif que ni l'authenticité, ni la confidentialité des résultats n'étaient compromises. Monsieur Éric Bauce, vice-recteur exécutif et au développement nous a informé que : « *Lorsque la période de vote sera terminée, la liste des votants sera croisée automatiquement avec la liste des membres de la CADEUL par la Direction des technologies de l'information afin de retirer tous les votes des non-membres. Cette étape permettra d'exclure les votes non admissibles tout en garantissant l'authenticité et la confidentialité des résultats avant de les transmettre à la CADEUL. . .* » Il nous a en outre assuré « *de la fiabilité et de la sécurité de la plateforme de vote employée par l'Université Laval.* »

Bien que ce n'était pas la façon de procéder qui avait été initialement privilégiée par la CADEUL, cette façon de faire ne contrevient ni à la politique référendaire, ni au cahier référendaire. Il va de soi que la direction du référendum, en compagnie des représentants des comités du OUI et du NON, compte surveiller de très près ces opérations afin de garantir le bon dépouillement des résultats. Dès lors que cette situation particulière ne remet pas en cause l'intégrité du scrutin et de ses résultats, celui-ci peut continuer à se tenir en bonne et due forme.

De plus, depuis cette après-midi, la plateforme électronique de la direction du service de la Direction des services aux étudiants de l'Université Laval empêche maintenant aux non-membres de la CADEUL de voter, et ce, conformément à ce qui a toujours été demandé par la CADEUL. Cela permettra d'éviter qu'un non-membre de la CADEUL puisse se connecter et penser qu'il peut voter alors que son vote n'est ni admissible ni comptabilisé dans les résultats.

En vous remerciant pour votre compréhension, j'encourage tous ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de voter à le faire avant lundi 23h59.

Bien à vous,



**Patrick Taillon**  
Directeur de référendum



**Quentin de Dorlodot**  
Secrétaire de référendum